

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE
GRANDANGOULÊME AU COMITÉ STRATÉGIQUE DE
PILOTAGE DE LA SPL GAMA**

DGA Ressources et Relations aux
administrés - Vie institutionnelle
relations administrés - Secrétariat des
assemblées
Numéro : 2022-A-096

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRANDANGOULEME**,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°384 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 15 décembre 2016 portant transformation de la société publique locale GAMA ;
- Vu l'article 29 des statuts de la société publique locale GAMA relatif au contrôle exercé par les collectivités et/ou groupements de collectivités territoriales actionnaires prévoyant la création d'un comité stratégique de pilotage ;
- Vu l'article 2.1 du règlement intérieur spécifique aux contrôles exercés sur la société publique locale GAMA par les actionnaires ;

ARRETE

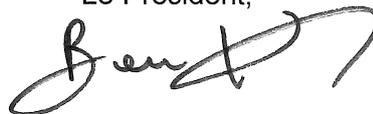
Article 1^{er} – Monsieur Dominique PEREZ est désigné représentant de GrandAngoulême au comité stratégique de pilotage de la société publique locale GAMA.

Article 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le - 1 AVR. 2022

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le - 1 AVR. 2022
Publié ou notifié,
Le

- 1 AVR. 2022